



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E96328

VALABLE JUSQU'AU 14/04/2024

ÉDITÉ LE 15/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/01/2013

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SENS 790586168RCSENS

Siret : 790 586 168 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0031455 0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000 / 001 504381/6

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000 / 001 504381/6

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : PRO CONSEIL HABITAT

7 BD DU PONT NEUF
Z.I. DES SABLONS
89100 SENS

Téléphone : 03 86 86 71 66

Fax : 03 86 86 64 23

Portable : 0642730763

Site Internet :

E-mail : contact@proconseilhabetat.fr

Responsabilité légale :

DRAVERT WILLIAM GÉRANT / SANTINI GAETAN CO-GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/01/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/05/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	07/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	19/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/01/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/05/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MACON
94, RUE DE LYON
71000 MACON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.